

**28 AVRIL 2022**

**Journée  
internationale  
de la sécurité  
au travail.**

**TRAVAIL =  
ACCIDENTS,  
MALADIES,  
SOUFFRANCES...**

**STOP à l'impunité des patrons !**

**Une journée de lutte pour la santé et la  
sécurité des travailleurs.**

Le 28 avril a été choisi par l'OIT (Organisation internationale du travail) pour rappeler au monde l'importance de la santé et de la sécurité au travail et l'importance de la prévention des risques professionnels.

Les accidents du travail ont causé plus de décès en 2020 qu'en 2019, avec 2,7 millions de personnes dans le monde tuées par des accidents du travail et des maladies professionnelles, et cela sans compter les nombreux morts du COVID exposés au virus au travail mais non comptabilisés dans les accidents de travail et les 7 000 professionnels de la santé tués par la pandémie. Sans compter non plus les accidents du travail non enregistrés des indépendants et des freelances, des personnes déplacées, des livreurs et autres sur des plateformes telles que Uber, Deliveroo, Amazon.

L'OIT signale également que la perte d'emploi temporaire ou permanente et l'exposition professionnelle à l'infection ont eu un "impact psychologique énorme", causant "de graves dommages mentaux en raison de la perte d'emploi ou de la peur de perdre son emploi, ou de la peur d'être infecté au travail ou sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail". En bref, le monde du travail et avec lui l'ensemble de la société ont été psychologiquement

endommagés", résume l'OIT, qui appelle à renforcer les systèmes nationaux de sécurité et de santé au travail (SST) afin d'anticiper les risques de futures urgences sanitaires.

Nous devons également tenir compte des décès dus à des maladies liées au travail. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont estimé les décès liés à l'amiante entre 107 000 et 112 000 par an. Sans parler des innombrables suicides et dépressions liés au travail, qui sont également rarement reconnus.

C'est un massacre qui, année après année, décime le monde du travail.

## **Il n'y a pas de fatalité ici. Les accidents sont le résultat des pratiques concertées des employeurs et des administrations :**

Sous-traitance, travail temporaire abusif, travail déplacé, intensification généralisée du travail, qui désoriente les groupes et rend la prévention impossible.

Suppression des instances représentatives des travailleurs pour la protection de la santé et de la sécurité au travail.

L'affaiblissement des effectifs et des compétences de l'inspection du travail et de la médecine du travail, qui ont été transformés en agences de conseil aux entreprises.

La plupart des infractions de l'employeur signalées par l'inspection du travail sont rejetées par les tribunaux.

Maintenir une partie de la population salariée dans une situation de non-éligibilité à la législation sur les étrangers, ce qui la rend vulnérable aux abus des employeurs,

L'explosion des « risques psychosociaux » liés à un management qui vise à déstabiliser la classe ouvrière.

Les personnes qui meurent au travail ne sont pas victimes de la malchance, mais d'un système d'exploitation. Le profit passe toujours avant l'humanité. La mise en danger des travailleurs est faite en toute connaissance de cause par les employeurs et confirme leur responsabilité pénale. C'est un meurtre.

Ces politiques doivent être inversées et les entrepreneurs doivent être tenus responsables des accidents survenant chez leurs sous-traitants, les effectifs de l'inspection du travail et des services de prévention doivent être augmentés et leur indépendance garantie.

Compte tenu des nombreuses violations des droits des travailleurs par les employeurs, il est nécessaire d'engager des poursuites systématiques et d'appliquer des sanctions exemplaires pour obliger les employeurs à cesser de négliger la sécurité physique et mentale et la prévention.

Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité. Les accidents industriels, avec leurs effets sur l'environnement et la santé publique, ne le sont pas non plus.

Sans une mobilisation de masse à long terme, tant dans les entreprises et les services qu'à l'étranger, ces politiques mortifères se poursuivront !

Depuis le Réseau syndical international de solidarité et de lutte, nous voulons montrer notre soutien à la mobilisation appelée à Paris le 28 avril 2022 pour dénoncer le manque de mesures prises par les employeurs et les gouvernements et pour demander l'arrêt des morts au travail.